



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 02 juillet 2020

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 4

OBJET :

DE-CDE-20-07-1-10) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT, LA POSE ET LA MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE GRANDE CUISINE ET DE BUANDERIE DES GROUPES SCOLAIRES, DES CRECHES ET AUTRES SERVICES DE LA VILLE

L'an deux mille vingt, le jeudi deux juillet à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 25 juin 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, MOULY, Mme RUFFENACH, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, RIBET, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme LAREDO, Mme BIDAULT, Mme DERAY.

Excusés : Mme GREINER, CAMELOT, Mme VERMANT, M. MARCILLY.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant que la Ville ayant la charge financière des achats d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des structures de la petite enfance et autres services de la Ville et la Caisse des écoles ayant la charge des achats d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des groupes scolaires, il est mis en place, par la présente convention, un nouveau groupement entre la Ville et la Caisse des écoles afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour l'achat, la pose et la mise en service d'équipements et matériels de grande cuisine et de buanderie des groupes scolaires, des crèches et autres services de la Ville.

ARTICLE II : Autorise la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents en résultant.

Pour extrait conforme,

Bertrand PITAVY
Vice-président

Signé